



16ème législature

Question N° : 867	De M. Bertrand Petit (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > pouvoir d'achat	Tête d'analyse >Épargne salariale - Conditions de déblocage	Analyse > Épargne salariale - Conditions de déblocage.
Question publiée au JO le : 16/08/2022 Question retirée le : 06/12/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bertrand Petit appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les conditions de déblocage de l'épargne salariale. À l'instar du plan d'épargne d'entreprise, M. le député demande à M. le ministre s'il entend permettre aux salariés titulaires d'un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) de pouvoir bénéficier du capital de ce plan avant leur départ à la retraite, ceci afin de pouvoir financer, dans un contexte de crise et de baisse du pouvoir d'achat, des projets personnels. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet.